

COMMUNICATION MUNICIPALE Nº 7/2024

le 7 février 2024

Etablissement d'un plan d'extension des écoles et de l'accueil parascolaire pour La Tour-de-Peilz

10.03.02-2401-Comm07-Evolution-demographique-scolaire.docx

Au Conseil communal de 1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En août 2023, la Municipalité a mandaté un rapport d'expertise sur l'évolution démographique boélande et les incidences sur les infrastructures scolaires et parascolaires.

Rendus fin novembre 2023, les résultats de ce rapport sont une projection démographique scolaires et une analyse des besoins en places d'accueil sur la période 2020-2040.

Le scénario le plus vraisemblable fait apparaître un besoin de 9 classes supplémentaires d'ici 2030 et 20 classes au total à l'horizon 2040. A cela, il conviendra d'ajouter les classes spéciales, l'administration et les infrastructures sportives afin d'être à même d'accueillir les élèves et l'encadrement nécessaire.

En ce qui concerne les places d'accueil parascolaire et préscolaire, et en tenant compte des places actuelles et en planification, l'étude conclut que les besoins pourraient être couverts. Cependant, il faut relever que de nombreux établissements sont aujourd'hui dans des pavillons provisoires ou des bâtiments nécessitant d'importants travaux de mise en conformité.

Afin de disposer d'une vision prospective, la Municipalité a mandaté un bureau d'architecture spécialisé dans la planification scolaire dans le but d'établir un « Plan d'extension des écoles et de l'accueil parascolaire pour La Tour-de-Peilz » sur les vingt prochaines années. Cette étude devra permettre de disposer d'un outil de pilotage financier et organisationnel nécessaire à la gestion et la planification des infrastructures scolaires et parascolaires communales.

Le Conseil communal sera informé régulièrement de l'évolution de cet important dossier par voie de communication ou de préavis.

La syndique :

AU NOM DE <u>LA MUNICIPALITÉ</u>

Le secrétaire :

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 22 janvier 2024

